

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 30 mars 2006

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 21 mars 2006

Présents avec pouvoir de vote : 49

Ailleux : Jean-Marie JOLIVEAU

Arthun : Joël LAFFAY, Monique VIAL (suppléante)

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEZ, Marcel FAYON, René FRERY, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Magali MASSARD, Michel MENUT, Joseph PICON, Bernard CHAPELON (suppléant)

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL, Georgette LEFEBVRE (suppléante)

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY

Leigneux : Marie-Françoise FRADEL, Georgette MURAT (suppléante)

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Marie-Hélène BRIAT, Henri DURAND, Jacques ZANTEDESCHI

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (suppléant sans pouvoir de vote)

Montverdun : Georges BESSON, Josette CHAZAL, Gérard DAVIN (suppléant)

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, André MARCHAND, Fernand FANTIN (suppléant), Christophe MERLE (suppléant)

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE, Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote)

Saint Etienne le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER, Estelle GUILLAUME, Gilbert SIMON (suppléant sans pouvoir de vote)

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET, Mickaël MIOMANDRE (suppléant sans pouvoir de vote)

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS, André REYNAUD (suppléant)

Saint Sixte : André THEVENET

Trelins : Pierre DURRIS, René COUTURIER

Excusés : Michel SIMON, Andrée GRUNON (Ailleux), Marius VILLE (Arthun), Evelyne GAUMON (Boën), Etienne PONTET (Bussy-Albieux), Claude PERRET (Leigneux), Emmanuel CHARLIN (Montverdun), Jean-Abel GOUTTEFARDE, Robert PRADEL (Sail sous Couzan), Emmanuel OULION (St Laurent Rochefort), Philippe ESSERTEL, Alexandra GROS (St Sixte), Gilles PASCAL (Trelins)

M. le Président ouvre la séance, demande à l'assemblée d'excuser plus particulièrement M. le Maire de Montverdun, retenu par des obligations professionnelles, et adresse au nom de l'assemblée tous ses voeux de prompt rétablissement à son collègue Michel Simon dont il annonce qu'il se voit contraint de démissionner de sa fonction de Maire.

Mme Josette Chazal, 1^{ère} adjointe au Maire de Montverdun souhaite la bienvenue aux participants et sans plus tarder propose de débiter la réunion.

M. le Président aborde donc l'ordre du jour, après avoir salué la présence de M. Beraud, receveur :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 31 janvier 2006

Aucune remarque n'intervenant sur le compte-rendu diffusé avec la convocation à la présente réunion, il est approuvé en séance.

2. Transfert du gymnase communal de Boën

M. le Président rappelle la décision prise en conseil fin janvier de considérer le gymnase de Boën d'intérêt communautaire. Suite à la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 14 mars dernier, M. Souzy, Président de cette commission, rapporte à l'assemblée les propositions de calculs faites pour le nouveau montant de l'attribution de compensation que la communauté de communes doit reverser à la commune de Boën.

- **Approbation du nouveau montant de l'attribution de compensation de Boën**

Au vu du coût résiduel moyen de fonctionnement sur les trois dernières années sur le budget communal et au vu de l'examen de l'actif comptable ramené sur une période de 25 ans (logement de fonction du garde de police municipale exclu), le nouveau montant d'attribution de compensation pour la commune de Boën s'élèvera en année pleine à 493 104 €uros. Pour 2006, ce montant est ramené à 504 318 €uros compte tenu du transfert qui n'est effectif qu'au 1^{er} avril et donc du premier trimestre qui a déjà donné lieu à trois versements mensuels du précédent montant d'attribution de compensation pour Boën.

Après vote à main levée, ce montant est adopté à l'unanimité.

- **Approbation des conventions entre Boën et la communauté de communes**

M. le Président rappelle que des conventions doivent intervenir avec la commune de Boën pour :

- les 11,5 h par semaine d'agent communal intervenant au gymnase
- la mise à disposition du bien (logement de fonction exclu)
- l'entretien des abords (espaces verts et parkings) par les services techniques municipaux

L'assemblée autorise M. le Président à signer toutes conventions et procès-verbaux de mise à disposition nécessaires dans le cadre du transfert du gymnase.

3. Approbation des comptes administratifs 2005 et vote des budgets 2006

M. le Président précise en préambule que ces documents ont donné lieu à deux séances de travail en bureau communautaire. Toutefois, depuis la dernière réunion de bureau, des modifications ont été intégrées, à savoir : incidences de la nouvelle nomenclature M14 (suite à la réunion chez M. le Percepteur), transfert de charges effectif avec la commune de Boën, produit attendu de taxe professionnelle connu

M. le Président propose que pour chaque budget, l'examen des comptes administratifs 2005 et budgets 2006 se fasse simultanément. M. Jean-Luc Souzy présente donc, par chapitre, chaque budget de la communauté :

Comptes administratifs 2005	Dépenses	Recettes	Résultat 2005	Résultat cumulé
BUDGET GENERAL				
Fonctionnement	2 218 938,81	2 447 435,05	228 496,24	366 361,20
Investissement	126 308,21	70 204,20	- 56 104,01	120 024,22
BUDGET PARC DE CHAMPBAYARD				
Fonctionnement	487 132,58	487 132,58		
Investissement	466 089,32	465 615,32	- 474	0,82
BUDGET ATELIER PARTAGE				
Fonctionnement	6 176,65	21 139,92	14 963,27	14 963,27
Investissement	367 561,92	70 829,85	- 296 732,07	27 630,14
BUDGET DECHETS MENAGERS				
Fonctionnement	895 216,62	895 635,11	418,49	92 202,35
Investissement	29 790,79	31 390,47	1 599,68	73 888,01
BUDGET GOUTELAS				
Fonctionnement	16 922,50	29 815,38	12 892,88	15 092,72
Investissement	172 600,64	35 476,43	- 137 124,21	- 100 293,37

Ces comptes de gestion pour 2005 sont approuvés à l'unanimité des personnes présentes, M. le Président ne prenant pas part au vote. Le vote se fait à main levée, aucun délégué n'ayant demandé le vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'affecter :

- le résultat excédentaire de la section fonctionnement du budget général, soit 366 361,20 euros, à la section fonctionnement du budget 2006,
- le résultat excédentaire de la section fonctionnement du budget atelier partagé, soit 14 963,27 euros, à la section investissement du budget 2006
- le résultat excédentaire de la section fonctionnement du budget déchets ménagers, soit 92 202,35 euros, à la section fonctionnement du budget 2006
- le résultat excédentaire de la section fonctionnement du budget Goutelas, soit 15 092,72 euros, à la section investissement du budget 2006

BUDGETS PRIMITIFS 2006		Dépenses = recettes
BUDGET GENERAL	Fonctionnement	2 823 775,20
	Investissement	775 558,88
BUDGET PARC DE CHAMPBAYARD	Fonctionnement	659 389,32
	Investissement	653 507,14
BUDGET ATELIER PARTAGE	Fonctionnement	53 613,00
	Investissement	715 912,41
BUDGET DECHETS MENAGERS	Fonctionnement	1 040 382,35
	Investissement	105 070,01
BUDGET CHATEAU DE GOUTELAS	Fonctionnement	37 255,72
	Investissement	469 920,02

Les budgets sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes. Le vote se fait à main levée, aucun délégué n'ayant demandé le vote à bulletin secret.

BUDGET 2006 ORDURES MENAGERES

Ce projet de budget avait déjà été examiné en fin d'année dernière et avait amené à déterminer le montant de la part de la redevance ordures ménagères à 74,66 euros.

BUDGET PARC D'ACTIVITES DE CHAMPBAYARD

Inclut l'acquisition de la propriété Popin et l'hypothèse d'une vente d'une parcelle de 4000 m²

M. le Président informe l'assemblée des derniers éléments relatifs à l'achat des parcelles Popin. Un prix d'achat a été proposé tenant compte de l'occupation de l'habitation (143 000 euros), la maison et du terrain attenant resteraient loués aux frères Popin compte tenu de leur situation sociale, un prix de loyer a également été proposé (4,72 euros le m² pour 95 m²).

BUDGET ATELIER PARTAGE LOCATIF DE CHAMPBAYARD

Inclut la totalité des travaux pour la mise aux normes du bâtiment 1 et la construction du bâtiment 2

BUDGET CHATEAU DE GOUTELAS

Le chantier se déroule dans de bonnes conditions sans avenant financier majeur.

BUDGET GENERAL

Il est noté l'incidence du changement de fiscalité pour la communauté de communes. Le passage à la TPU, taxe professionnelle unique, génère des montants nettement plus importants en recettes (ensemble du produit de TP du territoire, des compensations de l'Etat au titre de la part salariale de TP), et en dépenses (versement des attributions de compensation aux communes).

La DGF, dotation globale de fonctionnement, a été nettement majorée ; la communauté de communes bénéficie désormais d'une DGF bonifiée de l'ordre de 36,55 euros par habitant contre 34 euros l'année dernière. Les bases de T.P. ont connu une progression de 5,07 %. 2006 correspond à la deuxième année de la période de lissage de 6 ans. Le taux de T.P.U. est de 12,37% et n'a pas fait l'objet de modification.

Ce budget inclut l'acquisition des bâtiments EDF rue de Roanne pour y installer le siège de la communauté de communes, ainsi que le projet de mur d'escalade sans que n'aient été inscrites des

subventions pourtant très probables. Pour ce dernier, sa réalisation reste conditionnée au taux d'aides publiques qui seront mobilisables.

Les aides aux particuliers dans le cadre de l'OPAH et de l'opération façades (90 000 euros) sont désormais inscrites en section investissement.

Les inquiétudes sur les recettes à attendre pour 2007 sont évoquées, notamment sur les risques liés au plafonnement de la TP à la valeur ajoutée des entreprises. M. le Président précise toutefois que ce budget relativement "à l'aise" permettra d'absorber les nouveaux investissements et les incertitudes concernant les ressources de taxe professionnelle en 2007 avec une relative sérénité.

4. Contributions et conventions pour 2006

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes a choisi d'aider les associations dont les missions sont à vocation intercommunale et d'adhérer aux structures lui permettant d'exercer ses compétences à des échelles plus appropriées. A ce titre, il présente les diverses demandes pour lesquelles la Communauté de Communes a été sollicitée et soumet à l'assemblée les montants proposés pour l'exercice 2006, à savoir :

- Syndicat mixte du Contrat de rivière Lignon Vizézy Anzon (2,45 € / habitant) soit 26 388,95 euros
- Opération coordonnée Vals d'Aix et Isable pour 1 500 euros
- Pays du Forez (1,60 € / habitant) soit 18 710 euros
- Chambre des Métiers pour l'ORAC opération de redynamisation de l'artisanat et du commerce (0,48 € / habitant) soit 5 508 euros
- Fourrière SIMelet (0,422 € / habitant) soit 4 950 euros
- SIEL, Agence de développement économique, Inter Forêt Bois 42 adhésions pour 1 900 euros
- Association des Maires de France, adhésion pour 860 euros
- Association Rhône-Alpes de Développement Economique Local pour 152 euros
- Relais petite enfance (Convention ADMR) pour 22 600 euros maxi car limité à 19 171 euros dans un premier temps dans l'attente de la signature du contrat avec la CAF
- APIJ (Convention cadre animation 13-18 ans) pour 17 972,40 euros
- APIJ (Convention cadre animation 18-25 ans) pour 2 386,80 euros
- Maison des Services et Comité Local pour l'Emploi (Convention cadre) pour 11 400 euros
- Maison des Services pour renfort de l'accueil à la Maison des Permanences dans le cadre des entretiens mensuels pour 2 400 euros
- Mission locale du Forez, nouvelle compétence pour 3 650 euros
- PLIE du Forez, nouvelle compétence depuis le 1^{er} septembre 2005, sur la base de 0,60 euros par habitant, soit 7000 euros
- Office du tourisme du Pays d'Astrée (incluant l'ancien syndicat d'Initiative de Sail) pour 11 138,40 euros
- Aide aux familles (Centre de loisirs) pour 11 000 euros
- Créer et Vivre en Massif Central, subvention à l'association pour l'aide à l'accueil d'actifs de 300 euros
- Ecole de Musique, subvention par convention de 6 242,40 euros
- CILDEA mission d'assistance technique liée à la gestion des déchets pour 12 000 euros et 6 000 euros de mission d'animation et de communication (sur le budget annexe déchets ménagers)

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des personnes présentes, le conseil approuve les conventions et contributions présentées pour l'année 2006.

Il est précisé par ailleurs, que les frais d'animation et de conseil liés à l'OPAH et à l'opération façades sont respectivement de 2,11 euros et 1,61 euros par an et par habitant.

5. Indemnités de fonction du Président

M. le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée les conditions initiales dans lesquelles les indemnités de fonction du Président et des vice-présidents avaient été proposées, avec la même indemnité pour le président et le 1^{er} vice-président. Compte tenu du bon travail réalisé jusqu'à présent, du nombre

d'heures passées par le Président, M. le 1^{er} Vice-président propose un changement dans les indemnités de fonction pour le Président, les indemnités des vice-présidents restant inchangées.

En l'occurrence, il est proposé de voter une indemnité pour le Président de 24,50 % de l'indice 1015 autorisé, soit 899,21 euros brut.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité après vote à main levée, M. Le Président ne prenant pas part au vote.

M. le 1^{er} Vice-Président propose également de reconduire au vote les indemnités du receveur suite à la nomination de M. Beraud en remplacement de M. Raynaud au taux maximum autorisé par la loi.

6. Approbation renouvellement ligne de trésorerie

M. le 1^{er} Vice-Président propose d'augmenter le montant de la ligne de trésorerie (300.000 euros jusqu'à présent) et de la passer à 400.000 voire 500.000 euros ; ceci dans l'hypothèse où nous utiliserions notre ligne de crédit tout au long de l'année ou presque et régulariserions par des emprunts sur les divers budgets en fin d'année. En 2005, elle n'a pas été utilisée.

La reconduction de la ligne de crédit d'un montant de 500 000 euros est approuvée à l'unanimité.

7. Personnel communautaire : vacance du poste de secrétaire générale

M. le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que le contrat d'un an de Patricia Faye-Chazal arrive à échéance au 30/04/06 ; une vacance du poste a été publiée via le centre de gestion, avec candidatures à adresser avant le 31/03/06. Il n'y a pas eu de candidature à ce jour.

8. Atelier partagé :

M. le Président soumet à l'approbation de l'assemblée des avenants au marché de travaux pour la mise aux normes RT 2000 ayant été validés en commissions d'appel d'offres des 21 mars et 21 février derniers :

<i>en euros H.T.</i>	Montant initial	Avenants	Avenants RT 2000	Nouveau montant
tranche ferme – bâtiment 1	422 586.03	- 13 337.76	60 295.37	469 543.64
tranche conditionnelle – bâtiment 2	318 801.30		+ 37 213.25 -10 629.04	345 385.51

M. le Président précise également que M. Piquée de la société SC Alu souhaite s'installer dans un atelier supplémentaire voisin de celui qu'il loue actuellement : ceci suppose des travaux de liaison interne entre les deux ateliers. Le bureau avait accepté que soit lancée une consultation d'entreprises pour ce faire. 8 725 euros HT de travaux sont à prévoir. Un nouveau bail lui sera proposé.

9. Structure d'accueil de la petite enfance : choix de l'esquisse architecturale

M. le Président excuse tout d'abord l'absence de Gilles Pascal en charge de ce dossier avec Sylviane Ballet, retenu pour raisons professionnelles. Il souligne ensuite l'important travail de démocratie participative dont fait l'objet ce projet particulièrement sensible mais ce qui rend les choses parfois plus complexes. Il rend compte ensuite des réunions de bureau des 14 et 15 mars à l'issue desquelles est proposé le choix de l'esquisse architecturale n°2 projeté en séance. C'est cette esquisse qu'il est proposé d'adopter ce soir. Il est précisé qu'il s'agit d'une esquisse de principe architectural et qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour avoir un résultat définitif.

S'ensuit la réaction de M. Michel Menut, jugeant le projet d'esquisse non présentable du fait de l'aspect culturel encore trop présent et posant problème sur le plan de la laïcité et sur le caractère républicain de nos interventions publiques. Il propose ainsi la suppression intégrale de la chapelle. Ses propos rejoignent ceux déjà exprimés en bureau de M. Christian Massacrier. A contrario, Mme Agnès Tarit et M. Georges Besson plaident en faveur du projet présenté. Mme Estelle Guillaume rappelle le travail réalisé en groupe technique restreint avec l'architecte. M. Alain Flachet et Mlle Magali Massard s'interrogent sur le coût du projet.

Il est ainsi rappelé le montage financier initial : 400 000 euros HT pour les travaux / 125 000 euros HT pour les honoraires, études et dépenses de mobilier et d'équipement

Le chiffrage actuel du maître d'œuvre est de 437 000 euros HT dont 15 000 euros HT liés au remblais qui pourraient être économisés (suivant des solutions locales à mettre en œuvre avec d'autres chantiers)

M. le Président précise que la prochaine réunion du groupe technique est fixée le 11 avril à 19h en présence de Mme Limousin avec pour objet : la préparation des éléments pour l'APS, l'évaluation des incidences de l'aménagement éventuel du 1^{er} étage et le travail sur le mode de fonctionnement.

M. le Président propose de mettre au vote le choix de l'esquisse architecturale n°3 telle que projetée.

Après vote à bulletin secret demandé, le choix est adopté par 25 voix pour, 21 voix contre et 3 abstentions.

La suggestion faite d'un trompe l'œil en façades retient toute l'attention de l'assemblée.

10. Création d'un siège pour la communauté de communes

M. le Président précise, comme évoqué en bureau, que suite aux rencontres avec le directeur départemental d'Edf (juin 2005) et avec les responsables du service immobilier Rhône-Alpes Auvergne (décembre 2005), une proposition de prix nous a été faite par courrier du 2 mars 2006 avec « exclusivité de vente » jusqu'au 15 avril pour 250 000 €.

L'estimation des Domaines pour la parcelle section AL n° 554 en totalité (celle comprenant les anciens locaux administratifs et une partie atelier) serait de 143 000 Euros.

Une proposition de visite des locaux est organisée le mercredi 12 avril à 19h30 pour les délégués intéressés.

11. Questions diverses

- Un avenant au marché de la déchèterie doit être signé avec l'entreprise SITA-MOS pour la mise en place des droits d'entrée pour les artisans et les commerçants
- Modifications des statuts de la communauté de communes : suite aux nombreux échanges avec la Sous-Préfecture, la version présentée en conseil de janvier à Leigneux sera finalement peu modifiée. Cette modification de statuts pour préciser l'intérêt communautaire sera à l'ordre du jour du prochain conseil.
- La distribution des bulletins d'information sera envisageable dès la semaine prochaine. Des permanences seront proposées pour venir retirer les exemplaires stockés à la chapelle de La Bouteresse à partir du mardi 4 avril
- La Comédie de St Etienne revient avec Le Piccolo : les dates à retenir sont le 1^{er} avril à 18h à Goutelas pour une rencontre avec le metteur en scène et l'auteur, le 10 mai à 20h30 à la médiathèque pour une rencontre avec les comédiens et le 19 mai à 20h30 à la salle des fêtes pour la représentation de « Une saison chez les cigales »
- Demi-finales nationales de gymnastique les 22 et 23 avril – vin d'honneur offert par la communauté le samedi à 12h
- Sortie du DVD réalisé par le centre social de Montbrison : soirée de lancement organisée le 11 mai à la salle des fêtes de Boën à 20h30

En séance se fait la distribution des dépliants du centre de loisirs sans hébergement des vacances de Pâques et des fiches Pays d'art et d'histoire pour Leigneux/L'Hôpital et les Chemins de L'Astrée.

Comme évoqué en bureau, M. le Président souhaite donner lecture à l'assemblée de la lettre que Lucien Moullier et lui-même vont adresser aux habitants de Ste Agathe la Bouteresse (en pièce jointe au compte-rendu) suite au tract distribué par l'association « Mieux vivre en Pays d'Astrée ». S'ensuit un droit de réponse du Maire de Ste Agathe la Bouteresse qui invite notamment à la réunion publique d'information sur le PLU de sa commune le vendredi 14 avril à 20h.

La séance est levée à 23h35, Mme Josette Chazal invitant l'assemblée à partager le verre de l'amitié et les produits du terroir l'accompagnant.